

Compte rendu du 1^{er} conseil d'école Maternelle Samuel Wallis 2023-2024



Lundi 6 novembre 2023

En présence de :

Madame MARTINS, conseillère municipale déléguée à la Culture, représentante de la mairie,
Madame PISANO, directrice,
Mesdames GALAND, CANNIZZARO, KRIFA, GERME, LABATUT, NAFII, GHERSA, GOIDIN, MALLET et Monsieur DALMAS, enseignants ;
Mesdames BOUBAHRI, HADJADJ AOUEL, LALLEZ WALLIS, PRADELLE, DORIVAL, TONNETOT et SOW, parents d'élèves de l'association Les enfants d'abord

1. RENTRÉE SCOLAIRE 2023 /2024

Effectifs de la maternelle pour l'année scolaire en cours : 190 élèves

- Petite section : 64 élèves
- Moyenne section : 73 élèves
- Grande section : 53 élèves

Il reste quelques places en petite (11) et moyenne sections (2). Les classes de grandes sections sont pleines. Les enfants qui ont été affectés sur d'autres écoles, en cours d'année dernière, n'ont pas pu être rapatriés sur Wallis à la rentrée.

L'école compte **cinq élèves en situation de handicap** déclarés auprès de la MDPH. **Trois d'entre eux bénéficient de l'accompagnement d'un AESH** depuis la rentrée. Les deux autres ont été notifiés auprès de la MDPH début septembre (8h demandées pour chacun) et sont dans l'attente d'une AESH. Les handicaps des enfants sont souvent découverts à l'école.

Pour le 1^{er} trimestre, la remise des cahiers de réussite pour les M.S. et G.S. et un temps d'échange avec les parents pour les P.S. seront organisés entre le 29 janvier et le 2 février 2024.

Point organisationnel :

Monsieur DALMAS, enseignant de moyenne section, est affecté sur l'école depuis la rentrée en remplacement d'une maîtresse en congé maternité. La date de reprise de cette dernière n'est pas encore connue mais elle reprendra ses fonctions à mi-temps. M. DALMAS continuera d'assurer l'autre mi-temps.

Par ailleurs, l'inspecteur académique en charge de la circonscription a quitté ses fonctions. Actuellement, c'est un ancien conseiller pédagogique de la Circonscription de Bobigny qui remplit temporairement cette fonction, il s'agit de M. Vincent ROUSSELET.

2. RÈGLEMENT INTERIEUR

La directrice a proposé d'ajouter deux avenants au règlement intérieur de l'école :

Avenant 1 : adopté à l'unanimité par le conseil d'école

L'école, bien que publique, n'est pas un lieu où l'on circule librement et sans autorisation. En cas de retard il est interdit d'emmener son enfant directement en classe : il faut au préalable l'accord de la directrice.

Avenant 2 : adopté par le conseil d'école – 12 pour et 7 contre

Suite à la parution du Décret n° 2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires et dans l'attente d'un règlement type départemental modifié (dont le vote devra avoir lieu en CDEN après concertations et groupe de travail avec les OS), vous trouverez ci-dessous une proposition d'avenant au règlement intérieur qui prend en compte les nouvelles dispositions.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, l'inclure dans le règlement intérieur de l'école à faire voter au 1er conseil d'école.

Dès l'école maternelle, l'enfant s'approprie les règles du « vivre ensemble », la compréhension des attentes de l'école. Ces règles sont explicitées dans le cadre du projet de classe. L'enfant apprend progressivement le sens et les conséquences de ses comportements, ses droits et obligations, la progressivité de leur application, leur importance dans le cadre scolaire et plus largement, dans les relations sociales.

Tout doit être mis en œuvre à l'école pour créer les conditions favorables aux apprentissages et à l'épanouissement de l'enfant.

A ce titre, les comportements qui troublent l'activité scolaire, les manquements au règlement intérieur de l'école, et en particulier toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des enseignants, donnent lieu à des réprimandes, qui sont portées immédiatement à la connaissance des représentants légaux de l'enfant. Ces réprimandes ne peuvent elles-mêmes en aucun cas porter atteinte à l'intégrité morale ou physique d'un enfant. Elles sont prévues dans le règlement intérieur de l'école. On veillera à ce qu'un élève ne soit pas privé de la totalité de la récréation à titre de punition.

Les mesures d'encouragement ou de réprimande, de nature différente en fonction de l'âge de l'élève, sont expliquées et connues de tous.

Lorsque le comportement intentionnel et répété d'un élève fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école, le directeur d'école, après avoir réuni l'équipe éducative, met en œuvre, en associant les parents de l'élève dont le comportement est en cause, toute mesure éducative de nature à faire cesser ce comportement. Le directeur de l'école peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève dont le comportement est en cause pour une durée maximale de cinq jours. La continuité pédagogique devra être garantie durant cette période d'éviction.

Si le comportement de l'élève persiste, le directeur académique des services de l'éducation nationale, saisi par le directeur de l'école, peut demander au maire de procéder à la radiation de cet élève de l'école et à son inscription dans une autre école de la com

Rappel avenants précédents :

2019 : les enfants de PS qui reviennent l'après-midi doivent impérativement être de retour à 13 h 35 à l'ouverture des portes pour être emmenés au dortoir. Aucun retardataire ne pourra être accepté.

2021: « les enfants de maternelle qui ne seront pas récupérés à l'heure seront envoyés à l'accueil du soir. »

3. ÉLECTIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES

- Nombre de votants : 348 ;
- Suffrages exprimés : 174 soit 49.71% de suffrages exprimés.

4. PROJETS PÉDAGOGIQUES ET SORTIES SCOLAIRES 2023/2024

En ce début d'année, deux sorties ont déjà eu lieu à la cueillette aux pommes (classes de Valérie et Kaotar) et à Parrot World (classes de Jennifer et Valérie). La prochaine aura lieu le 21 novembre prochain à Palomano (Classes de Soraya et Marine / Nawel).

Pour Halloween, l'ensemble des classes a participé à un escape game avec des énigmes pour trouver le trésor et une fête a été organisée la veille des vacances. L'équipe enseignante prévoit d'organiser une fête avec tous les élèves, à chaque veille de vacances scolaires.

a. Moyens alloués

Le nombre de cars mis à disposition par la mairie est calculé en fonction du nombre de classes. **Pour l'année 2023/2024, six cars sont alloués pour des matinées et trois pour des journées complètes.**

À ce jour, les comptes de la coopérative n'ont pas encore été réalisés. Néanmoins, le montant semble suffisant pour financer des sorties et activités à hauteur de 50%. L'équipe enseignante propose d'organiser une vente de livres et d'objets fabriqués par les enfants pour aider à financer la sortie de fin d'année.

b. Projets pédagogique à venir

4 et 5 décembre 2023 : spectacle de fin d'année financé par la mairie ;

21 décembre 2023 : marché de Noël ;

Cinékid : Cette année seule la moitié des enseignants s'est inscrite au programme proposé par la mairie. Le contenu des années précédentes n'a pas convaincu tout le monde : courts métrage trop courts et en nombre trop importants, thème peu intéressant pour les enfants ou pas en accord avec projet pédagogique.

Projet annuel (en attente de validation) : Le projet autour du bien-être et du sport : bouger plus et manger mieux. Il sera piloté par Jennifer, enseignante de moyenne section, et financé par le ministère de l'Éducation nationale dans le cadre du Conseil national de la refondation éducation - « Notre École faisons-là ensemble ».

Projet de fin d'année : Une sortie au cirque avec l'ensemble des classes est envisagée le 24 juin 2024. Un devis a été fait. Ce projet coûterait environ 35 euros/personnes (comprend le prix des bus + 17 euros pour les enfants et 7 pour les adultes). **Il faut financer trois cars pour que l'ensemble des élèves puisse s'y rendre (4 cars nécessaires dont 1 fournit par la mairie).** Une demande de subvention a été formulée auprès de la mairie. Par ailleurs, l'association des parents d'élèves a proposé d'organiser plusieurs ventes de gâteaux au cours de l'année et d'avancer la Kermesse pour pouvoir financer ce projet.

Concernant le tracé d'un parcours vélos dans la cour de récréation la directrice a fait la demande mais aucune réponse de la part de la mairie.

5. PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ (PPMS)

Les exercices de PPMS menaces, risques naturels et technologiques identifiés, et alerte intrusion n'ont pas encore été réalisés.

Un exercice incendie a été fait et a révélé des défaillances matérielles mais également un problème d'accès au réseau mobile et internet. Par conséquent, en cas de véritable alerte, les enseignants pourraient se retrouver dans l'incapacité de communiquer les uns avec les autres. Cela représente un véritable danger pour la sécurité des élèves mais également de l'ensemble des adultes présents dans l'école.

6. POINT SUR LES LOCAUX

Les enseignants ont fait remonter à Madame MARTINS, élue, un certain nombre de problématiques relatives aux locaux : absence d'un nombre suffisant de poubelles, de dévidoir dans les sanitaires ou encore d'un filet de

sécurité autour de l'arbre situé dans la cour de récréation (actuellement, seul des petites vitres servent de garde-corps. Les enfants les plus grands peuvent donc se hisser sur les vitres et risquent de tomber par dessus).

La présence d'alarmes défaillantes voire l'absence de ces dernières dans certains espaces a également été signalé.

Par ailleurs, l'accès aux locaux est désormais limité pour les enseignants entre 7h30 et 17h uniquement. Ce changement de politique a été décidé sans que l'équipe n'en soit avisée. Les enseignants ne peuvent donc plus utiliser librement les locaux jusqu'à la fin de l'étude le soir (17h45).

Enfin, une nouvelle demande d'accès à un parking a été formulée. Réponse apportée par Madame MARTINS : **« la mairie n'a pas vocation à fournir un parking aux enseignants ».**

7. QUESTIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

- **Quelles activités sont mises en place pour favoriser le développement social et émotionnel des enfants ?** Le programme scolaire comprend un volet « vivre ensemble » pour favoriser l'autonomie ainsi que le développement social et moteur des élèves notamment par le biais du sport. Des activités et projets communs à différentes classes sont également mis en place pour créer une interaction entre les enfants. Par ailleurs, dans certaines classes, des jeux de société permettent aux élèves d'apprendre à jouer ensemble et à se connaître.
- **Comment les enseignants encouragent-ils la créativité et l'imagination chez les enfants en maternelle ?** Les enseignants travaillent sur ces points à travers des projets artistiques. Exemple : création d'histoire, lecture des histoires réalisées, travail à partir d'images, etc.
- **Concernant les sorties scolaires, est-il possible de prévenir avec 2 semaines d'avance l'organisation d'activités nécessitant des parents ? c'est compliqué pour les parents de se libérer du travail au dernier moment. Si cela peut être anticiper, ce sera appréciable.** Les enseignants vont faire le nécessaire pour anticiper davantage, dans la mesure du possible.
- **Apprentissage de la propreté des petits: Cette période pas toujours évidente pour l'enfant et le parent est source de stress et de pression, ce qui n'est pas propice à l'apprentissage de la propreté. Peut-être essayer de comprendre les raisons de ce « blocage » et mettre en place de méthodes pour accompagner les enfants ayant des difficultés. Pourrait-on inciter davantage les enfants à aller aux toilettes avec une approche différente ?** Il n'est pas possible de faire de l'accompagnement individuel avec des classes de 25 élèves. L'apprentissage de la propreté doit être fait par les parents et non par les enseignants. Ces dernières années, les enfants sont propres de plus en plus tard ce qui pose des problèmes dans les classes concernées : l'ATSEM quitte la classe pour changer un enfant et laisse donc la maîtresse seule avec les 24 autres élèves. Pour rappel, les enseignants et les ATSEM ne sont pas censés toucher les enfants. Les enseignants rappellent qu'ils ont un programme chargé même en maternelle et qu'ils n'ont pas le temps de faire la gestion de la propreté : cela relève de l'éducation (maison) et non de l'enseignement (école). Les enfants doivent être le plus autonome possible (chaussures, manteau, toilettes).
- **Absence de professeur : des parents s'inquiètent du nombre d'absences non remplacées qui peut avoir un impact sur l'apprentissage des enfants.** Depuis la rentrée, il y a eu peu d'absences. La plupart du temps, les enseignants ont été remplacés. Le manque important de personnel dans l'éducation nationale ne permet pas toujours de garantir un remplacement. Par ailleurs, les remplacements sont gérés par l'inspection académique qui affecte les enseignants (en fonction des remplaçants disponibles et des besoins), et non pas par la directrice. Étant au contact des enfants qui sont parfois malades mais scolarisés, les enseignants sont forcément exposés à des maladies et donc, sont susceptibles d'être malades.